



RÈGLEMENT DES PRIX DE RECHERCHE ATTRIBUÉS SOUS L'ÉGIDE DE LA SFNCM

La **Société Francophone Nutrition Clinique et Métabolisme** (SFNCM) et ses partenaires ont formé un **jury commun** pour l'attribution annuelle de **prix de recherche**.

Les projets éligibles doivent être en relation avec la nutrition de l'homme malade. Il peut s'agir de :

- projet de recherche clinique
- projet de recherche fondamentale à potentiel translationnel.

Les prix sont ouverts à tous les **médecins, pharmaciens, chercheurs, internes en médecine ou en pharmacie, diététiciens, infirmiers, ingénieurs hospitaliers** pour financer un projet de recherche réalisé en France ou à l'étranger.

Le **responsable scientifique** doit être **membre de la SFNCM** au moment de la soumission.

Un même candidat, un même service clinique ou une même équipe de recherche ne pourront se voir attribuer **qu'un seul prix au maximum**.

Ne peuvent concourir à titre personnel : **les membres du jury, les organisateurs et toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la mise en oeuvre de ces prix**.

La candidature est à **déposer en ligne** sur le site de la SFNCM (www.sfncm.org).

Le dossier doit comprendre :

- le formulaire de candidature, complété en ligne
- une lettre du chef de service ou du directeur du laboratoire donnant son accord pour la participation au prix
- une lettre du responsable scientifique du projet donnant son accord pour la participation au prix et précisant le détail du financement du projet



La **date limite** de dépôt des dossiers est le **18 novembre** ou le **premier jour ouvrable suivant le 18 novembre si celui-ci est chômé**.

Tout dossier qui ne serait pas **conforme aux consignes** ci-dessus ne sera pas examiné.

Le déplacement, l'hébergement et les frais d'inscription des lauréats seront **pris en charge** par les sociétés leur décernant leur prix.